

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 AVRIL 2024
N°13/2024

Date de Convocation Publique	:	04/04/2024
Date d’Affichage	:	04/04/2024
Nombre de Conseillers en exercices	:	10
Nombre de Conseillers présents	:	09
Nombre de Conseillers Votants	:	09

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le dix avril deux mil vingt-quatre, à vingt heures quinze dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, Maire.

Étaient présents : Mmes SEON Isabelle, FAVIER Florence, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte, MM. MONTAGNE Alphonse, VALENTIN Michel, GIROUX Sébastien, MATHIEU Guillaume, JOURDE Frédéric

Était absent excusé : M. LAGIER Jean-Michel

Mme NICOLAS Brigitte a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : TAUX IMPOTS 2024

Madame le Maire expose aux conseillers qu’il est nécessaire de voter des taux d’imposition pour l’année 2024 suite au contrôle par la Direction Départementale des Finances Locales Publiques de la Haute-Loire. Il faut voter les taux de taxe foncière bâti, non-bâti et taxe d’habitation. Il est donc proposé :

Taxe foncière (bâti) :	38.35 %
Taxe foncière (non bâti) :	52.18 %
Taxe d’habitation :	11.25 %

- **Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal décide d’appliquer les taux d’imposition proposés pour l’année 2024.**
- **Charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Le Maire : Isabelle SEON

